



Edité le : 26/08/2021

Rapport d'analyse Page 1 / 3

MAIRIE

LE BOURG
38420 REVEL

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 3 pages.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier :	LSE21-135544		
Identification échantillon :	LSE2108-12007-2	Analyse demandée par :	ARS Rhône Alpes - DT de l'ISERE
Nature:	Eau de distribution		
Point de Surveillance :	LE VILLAGE BS	Code PSV :	000000042
Localisation exacte :	ROBINET PUBLIC GRANGE DE FREYDANE		
Dept et commune :	38 REVEL		
Coordonnées GPS du point (x,y)	X : 45,1850403000	Y :	5,8700382000
UGE :	0878 - LE GRESIVAUDAN CC		
Type d'eau :	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE		
Type de visite :	D2	Type Analyse :	D2
Nom de l'exploitant :	LE GRESIVAUDAN CC		
	390 RUE HENRY FABRE		
	38926 CROLLES		
Nom de l'installation :	REVEL VILLAGE	Type :	UDI
Prélèvement :	Prélevé le 17/08/2021 à 08h30 Réception au laboratoire le 17/08/2021		
	Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / BEAUVOIR Laurent		
	Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine		
	Conditions de prélèvements : INF		
	Flaconnage CARSO-LSEHL		
Traitement :	CHLORE		
		Motif du prélèvement :	CS
		Code :	000037

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement.

Date de début d'analyse le 17/08/2021

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Observations sur le terrain Pluviométrie 48 h	38D2*	50	mm/48h	Observation visuelle			

Edité le : 26/08/2021

Identification échantillon : LSE2108-12007-2

Destinataire : MAIRIE

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Mesures sur le terrain						
Couleur de l'eau	38D2*	0	-	Analyse qualitative		
Température de l'eau	38D2*	20.5	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3	25 #
Température de l'air extérieur	38D2*	18.0	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne	
pH sur le terrain	38D2*	8.0	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	6.5 9 #
Conductivité brute à 25°C sur le terrain	38D2*	95	µS/cm	Méthode à la sonde	NF EN 27888	200 1100 #
Chlore libre sur le terrain	38D2*	<0.03	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	#
Chlore total sur le terrain	38D2*	<0.03	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	#
Bioxyde de chlore	38D2*	N.M.	mg/l ClO2	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013	
Analyses microbiologiques						
Microorganismes aérobies à 36°C	38D2*	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222	#
Microorganismes aérobies à 22°C	38D2*	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222	#
Bactéries coliformes à 36°C	38D2*	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1	0 #
Escherichia coli	38D2*	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1	0 #
Entérocoques (Streptocoques fécaux)	38D2*	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2	0 #
Anaérobies sulfito-réducteurs (spores)	38D2*	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN 26461-2	0 #
Caractéristiques organoleptiques						
Aspect de l'eau	38D2*	1	-	Analyse qualitative		
Odeur	38D2*	0 Néant	-	Méthode qualitative		
Saveur	38D2*	0 Néant	-	Méthode qualitative		
Couleur apparente (eau brute)	38D2*	10	mg/l Pt	Comparateurs	NF EN ISO 7887	15 #
Couleur vraie (eau filtrée)	38D2*	< 5	mg/l Pt	Comparateurs	NF EN ISO 7887	#
Turbidité	38D2*	3.8	NFU	Néphélométrie	NF EN ISO 7027-1	2 #
Analyses physicochimiques						
<i>Analyses physicochimiques de base</i>						
Conductivité électrique brute à 25°C	38D2*	91	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27888	200 1100 #
Cations						
Ammonium	38D2*	< 0.05	mg/l NH4+	Spectrophotométrie au bleu indophénoï	NF T90-015-2	0.10 #
Anions						
Nitrites	38D2*	0.08	mg/l NO2-	Spectrophotométrie	NF EN 26777	0.50 #
Métaux						
Chrome total	38D2*	< 5	µg/l Cr	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	50 #
Cadmium total	38D2*	< 1	µg/l Cd	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	5.0 #
Antimoine total	38D2*	< 1	µg/l Sb	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	5.0 #
Chrome hexavalent (Cr VI) dissous	38D2*	N.M.	µg/l Cr VI	Chromatographie ionique avec détection UV-visible	Méthode interne M_EM190	
COV : composés organiques volatils						

Edité le : 26/08/2021

Identification échantillon : LSE2108-12007-2

Destinataire : MAIRIE

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Solvants organohalogénés						
Chlorure de vinyle 38D2*	< 0.004	µg/l	Purge and Trap /GC/MS	Méthode interne M_ET105	0.50	#
Epichlorhydrine 38D2*	< 0.05	µg/l	Purge and Trap /GC/MS	Méthode interne M_ET105	0.10	#
HAP : Hydrocarbures aromatiques polycycliques HAP						
Benzo (b) fluoranthène 38D2*	0.0012	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278		#
Benzo (k) fluoranthène 38D2*	< 0.0005	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278		#
Benzo (a) pyrène 38D2*	0.0004	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278	0.010	#
Benzo (ghi) pérylène 38D2*	< 0.0005	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278		#
Indéno (1,2,3 cd) pyrène 38D2*	< 0.0005	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278		#
Somme des 4 HAP quantifiés 38D2*	0.0012	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278	0.100	
Composés divers Divers						
Acrylamide 38D2*	< 0.1	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET130	0.10	#

38D2* ANALYSE (D1+D2) EAU DE DISTRIBUTION (ARS38-2021)

Eau respectant les limites de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 pour les paramètres mesurés.

Eau ne respectant pas les références de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 pour les paramètres suivants :

- Conductivité électrique brute à 25°C
- Turbidité
- Conductivité brute à 25°C sur le terrain

Limites de Qualité : Les limites de qualités sont soit des limites de qualité réglementaires , soit des limites de qualité du client.

Les valeurs en gras, italiques et soulignées sont non conformes aux seuils indiqués dans le rapport d'analyse.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

Les résultats sont rendus en prenant en compte les matières en suspension (MES) sauf quand la filtration est indiquée dans les normes analytiques.

(Déclaration de conformité non couverte par l'accréditation)

Lea SOUVIGNET
Ingénieur de laboratoire

